

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 14 décembre 2015, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de Mme Marie-Ève Racine (district 3).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M^e Caroline Nadeau, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 411-12-15

Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 412-12-15

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre et des séances extraordinaires du 16 novembre et du 7 décembre

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 12-2015

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

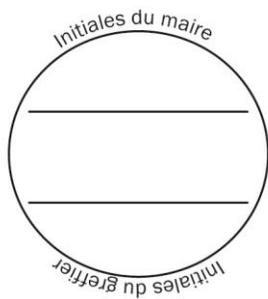
7. Dépôt du procès-verbal de correction PV-001-15

Avis de motion

8. Avis de motion - Règlement 761-15 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04
9. Présentation du projet de Règlement 767-15 – Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 717-14

Adoption de règlements

10. Adoption et dépôt de la politique modifiée de régie interne du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
11. Adoption du 1^{er} projet de Règlement 761-15 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04
12. Adoption du 1^{er} projet de Règlement 764-15 – Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04
13. Adoption du Règlement 767-15 – Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 717-14
14. Adoption du Règlement 768-15 – Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016
15. Remplacement de l'Annexe A au Règlement 755-15 – Règlement décrétant des travaux de réparation de voirie aux approches des ponts de la rue Pascal, autorisant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans
16. Modification à l'article sur le remboursement de l'emprunt au Règlement 759-15 – Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics, autorisant une dépense de 84 000\$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Trésorerie**
17. Transferts du Fonds de roulement
 18. Transfert du Fonds de parc et terrain de jeux
 19. Annulation des Résolutions 065-02-15 et 147-04-15 et annulation des soldes résiduaux
- Approvisionnement**
20. Autorisation de lancement d'appels d'offres
 21. Adjudication de contrat à *Agritex* pour l'achat d'un tracteur et ses équipements de déneigement
 22. Adjudication de contrat à *Stantec* pour des services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention
 23. Annulation de l'appel d'offres SBDL2015-04
- Urbanisme**
24. Demande de PIIA – 251, avenue Sainte-Brigitte
 25. Demande de PIIA – 399, avenue Sainte-Brigitte
 26. Acceptation finale – Travaux de prolongement de la rue Saint-Paul
 27. Changement de noms des rues suite aux travaux de l'intersection Monardes-Saphirs
- Travaux publics**
28. Directive de paiement #3 – Intersection Monardes-Kildare
 29. Ordre de changement OC-01 – Surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée
- Autorisations de signatures**
30. Désignation de signataires pour la vente du lot 325-P, situé au coin des rues Saint-Louis et Pascal
 31. Désignation de signataires pour la vente du lot 183-P, situé au coin des rues des Monardes et des Saphirs
 32. Autorisation de signatures – Contrat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 33. Autorisation de signature – Entente Espace PUR
 34. Retrait du droit de préemption aux conditions de vente du 2, rue de la Fabrique
 35. Autorisation à la Ville de Québec pour effectuer des travaux de recherches de fuites et leur réparation ainsi que la désignation de signataires pour l'entente intermunicipale pour l'alimentation en eau potable
- Ressources humaines**
36. Confirmation de M. Marc Proulx au poste de directeur général
 37. Embauche de Mme Claudette St-Amand et M. Luc Jutras au poste de surveillant-appariteur
 38. Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités
 39. Mandat de la conseillère Marie-Ève Racine
- Période de questions**
40. Période de questions
- Dispositions finales**
41. Levée de la séance
- Vote pour :** M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

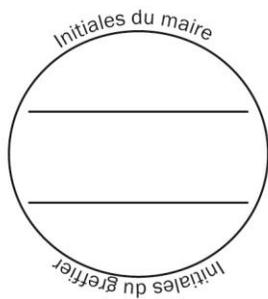
3. 413-12-15 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 et des séances extraordinaires du 16 novembre 2015 et du 7 décembre 2015
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux suivants :
 - séance ordinaire du lundi 9 novembre 2015;
 - séance extraordinaire du lundi 16 novembre 2015;
 - séance extraordinaire du lundi 7 décembre 2015;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

4. 414-12-15

ADOPTION DES COMPTES

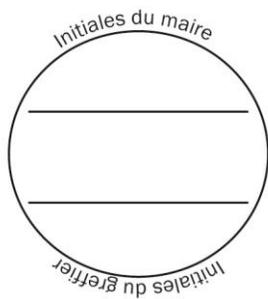
Adoption des comptes – Lot 12-2015

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 12-2015 au montant de 583 873,82;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

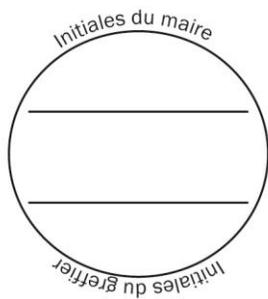
Sommaire des effets présentés au conseil	
Accommodation du Domaine Beaulieu	29,94 \$
AECOM Consultants	52 601,07 \$
Air liquide	667,15 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	202,02 \$
Altus Heylar division groupe Altus	3 449,25 \$
Amélie Dubreuil	50,00 \$
Ardel Électrique	1 034,68 \$
Aréo-Feu Itée	4 824,51 \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	105,00 \$
Association Québécoise du Loisir	420,61 \$
Audrey Beaulieu	110,05 \$
Batteries Expert	371,20 \$
Bell Canada	3 050,03 \$
Bell Mobilité Cellulaire	823,13 \$
Bell Mobilité Téléadvertisseur	68,53 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick	915,64 \$
Bouchard Mélanie	75,50 \$
C.A.F. Fortier	19 489,35 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	5 855,05 \$
Camion international Élite	110,04 \$
Canac	44,72 \$
Capital Propane	289,74 \$
Capitale Hydraulique	22,95 \$
Carrières Québec inc.	1 026,14 \$
Carte Sonic	3 289,06 \$
Catapulte Communication	10 290,27 \$
Chouinard Marie-Ève	1 600,00 \$
Clebec inc.	280,55 \$
Club social des pompiers de SBDL	1 110,00 \$
COMBEQ	776,09 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	40,70 \$
Communauté métropolitaine de Québec	10 598,33 \$
Compass Minerals Canada	12 476,50 \$
CONFIAN	771,71 \$
Côté Fleury	66,69 \$
Création Méchanical	49,00 \$
Crobel électronique	650,94 \$
Cummins Est du Canada	79,86 \$
Desjardins Auto Collection	1 071,44 \$
Distribution Michael Prévost	72,90 \$
Drolet ressort inc.	4 768,88 \$
Échelles C.E. Thibault	370,22 \$
Électromike	648,45 \$
Équipements récréatifs Jambette	4 378,83 \$
Expéritec	2 931,86 \$
Fédération québécoise des municipalités	33,08 \$
Fournitures de bureau Denis	306,26 \$
Fradette Jessie	239,33 \$
G&K Services Canada	1 002,64 \$
Garage Jean-Yves Auclair	57,49 \$
Garda World	387,48 \$
Gaudreau environnement inc.	50 705,86 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Groupe AGA	1 073,41 \$
Groupe Pub Action	20,70 \$
Husky Neige Inc.	22 856,04 \$
Hydro Québec	30 443,59 \$
IGA	215,15 \$
Industrielle Alliance	29 496,72 \$
Info Page	164,18 \$
Interconnexions LD	53,47 \$
Iron Mountain Canada	117,24 \$
Jacques Paradis	450,00 \$
Joli-Cœur Lacasse	16 036,38 \$
Konica Minolta Business Solutions	732,69 \$
La boutique aux fleurs	388,62 \$
Laboratoire de canalisation souterraines (LSC)	2 059,00 \$
Laboratoire Environex	421,10 \$
Laboratoire expertises de Québec	18 240,36 \$
L'Ange Gardien ford	2 240,44 \$
Les Ateliers de l'EDQ	63,24 \$
Les déménagements Rapide	4 484,03 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	3 630,89 \$
Les Entreprises L.T.	6 846,15 \$
Les Entreprises P.E.B. Itée	575,77 \$
Les Entreprises Pierre L.Boulos	310,36 \$
Les Equipements L.A.V.	183,96 \$
Les huiles Desroches inc.	3 685,33 \$
Les produits Opti-max inc.	553,77 \$
Lexum informatique juridique	868,56 \$
Librairie Pantoute	430,40 \$
Linde Canada limité	601,46 \$
Louis Hamel	2 838,83 \$
LSM ambiocréateurs	433,32 \$
Lumen	176,91 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	4 072,47 \$
Macpek	3 623,65 \$
Maninge Groupe-Conseil	3 776,93 \$
MED EXPRESS	98,21 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	805,99 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	1 218,24 \$
Ministère C.C.I.A	87,00 \$
Ministre des Finances	329,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	74 697,57 \$
Morneau Chantale	110,00 \$
NAPA pièces d'autos	923,16 \$
NEW-EducExpert inc.	4 415,04 \$
Orizon mobile	149,47 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	21,34 \$
Pause café Soleil	287,14 \$
Pavage U.C.P.	84,80 \$
Pavés Concept	2 223,12 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	815,54 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	233,93 \$
PG Solutions	10 767,41 \$
Phil. Larochelle Équipement inc.	2 466,21 \$
PitneyWorks	1 149,75 \$
Plongée Capitale	1 572,52 \$
Pneus Bélisle	890,49 \$
Poliquin Décor	2 025,98 \$
Proulx Marc	724,62 \$
Québec Hydraulique J.L.	444,40 \$
Références Systèmes inc.	492,09 \$
Régulvar	4 290,87 \$
Renaud-Bray	2 212,08 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	86,23 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Reveveur général du Canada	32 768,70 \$
Richer Boulet Inc	11,50 \$
Robitaille Équipement inc.	(114,98) \$
Roche Itée Groupe-Conseil	3 123,30 \$
Rona	1 125,90 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 810,94 \$
S.T.P. inc	120,72 \$
Sani John Inc.	1 444,00 \$
Sani Orléans inc.	1 028,29 \$
SCFP	1 136,88 \$
Sciage & Forage Québec (1984) inc.	593,69 \$
Service de réparation BLB inc	877,64 \$
Signalisation Lévis inc.	813,97 \$
Sinto Inc	74,50 \$
SOCAN	120,72 \$
Société protectrice des animaux de Québec	4 141,83 \$
Société québécoise d'information juridique	102,45 \$
Solutia Télécom	1 255,78 \$
Station Service Alpin	71,28 \$
Swag créatifs + stratèges	68,99 \$
Thomassin Sabrina	47,21 \$
Toshiba solution	1 194,98 \$
Turcotte 1989 inc.	6 110,92 \$
Turcotte Andrée-Anne	55,30 \$
UniFirst Canada Ltd	533,81 \$
Union des municipalités	4 182,05 \$
Vallière Excavation enr.	869,72 \$
Ville de Québec	25 700,67 \$
Vincent Deshaies	1 009,67 \$
Vincent Martel	349,51 \$
Visa Desjardins	4 373,65 \$
Vitro Plus Beauport	293,19 \$
Wal mart Beauport	79,41 \$
Wolseley	1 815,69 \$
Wurth Canada Ltée	233,84 \$
Total des effets présentés (14 décembre 2015)	583 873,82 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 415-12-15

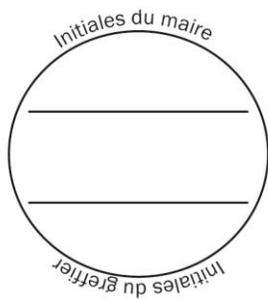
Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 416-12-15

Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité pour un refuge éthique
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Travaux publics – projets
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Alain Dufresne
- Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
- Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
- Culture (CCACP)
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

DÉPÔTS

7. 417-12-15

Dépôt du procès-verbal de correction PV-001-15

Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière, M^e Caroline Nadeau, dépose le procès-verbal de correction PV-001-15 et ses documents explicatifs.

AVIS DE MOTION

8. 418-12-15

Avis de motion - Règlement 761-15 - Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 761-15 - Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04.

9. 419-12-15

Présentation du projet de Règlement 767-15 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 717-14

M. le conseiller Charles Durocher présente le projet de Règlement 767-15 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 717-14.

Il explique la grande distinction entre les règlements 767-15 et 717-14, soit l'application du règlement par la Commission municipale du Québec et non le directeur général.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. 420-12-15

Adoption et dépôt de la politique modifiée de régie interne du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Considérant l'article 17 du Règlement 725-14 - Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, remplaçant et abrogeant le Règlement 273-91;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a apporté des changements dans sa politique de gestion interne :

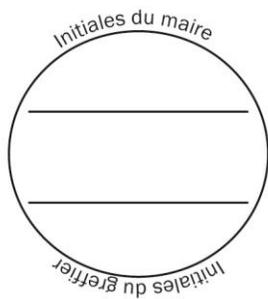
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De déposer et d'adopter la politique modifiée de gestion interne du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

11. 421-12-15

Adoption du 1^{er} projet de Règlement 761-15 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, le 9 février 2004;

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1 et que le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage* doit être modifié conformément aux dispositions de cette loi;

Considérant qu'il y a lieu de modifier certains articles au Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le 1^{er} projet de Règlement 761-15 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;
- De tenir une assemblée publique de consultation le 11 janvier 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 422-12-15

Adoption du 1^{er} projet de Règlement 764-15 – Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement*, le 9 février 2004;

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1 et que le Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement* doit être modifié conformément aux dispositions de cette loi;

Considérant qu'il y a lieu de modifier certains articles au Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement*;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

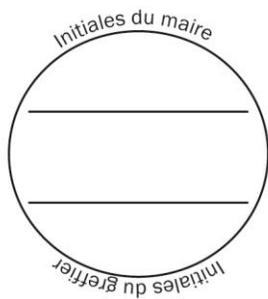
Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le 1^{er} projet de Règlement 764-15 – *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*;
- De tenir une assemblée publique de consultation le 11 janvier 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

13. 423-12-15

Adoption du Règlement 767-15 – Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 717-14

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 octobre 2015 par M. le conseiller Charles Durocher;

Considérant que le projet de règlement a été présenté avant son adoption;

Considérant que le projet de règlement doit être adopté lors d'une séance ordinaire du conseil, en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 767-15 – *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 717-14*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 424-12-15

Adoption du Règlement 768-15 – Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016

Considérant que le présent règlement a pour objet de décréter les différents taux de taxes et la tarification applicables pour l'exercice financier 2016;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2015;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 768-15 – *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016*;
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

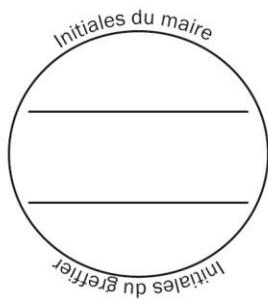
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 425-12-15

Remplacement de l'Annexe A au Règlement 755-15 – Règlement décrétant des travaux de réparation de voirie aux approches des ponts de la rue Pascal, autorisant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans

Considérant les correspondances entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville au cours des dernières semaines;

Considérant que l'estimé, joint au Règlement 755-15 - *Règlement décrétant des travaux de réparation de voirie aux approches des ponts de la rue Pascal*,



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

autorisant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans doit être modifié pour être conforme à la réalité;

N° de résolution ou annotations

Considérant l'estimé de l'annexe A dudit règlement, modifié :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De remplacer l'annexe A - Estimation du Règlement 755 datée du 13 juillet 2015 par l'Annexe A - Estimation du Règlement 755-15, signée par M. André St-Gelais et datée du 25 août 2015;
- De transmettre une copie certifiée conforme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 426-12-15

Modification à l'article sur le remboursement de l'emprunt au Règlement 759-15- Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics, autorisant une dépense de 84 000\$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans

Considérant les correspondances entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville au cours des dernières semaines;

Considérant la période durant laquelle la Ville veut rembourser le montant du Règlement 755-15 - Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics, autorisant un dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas de montant, remboursable sur 10 ans;

Considérant qu'il y a lieu de rétablir la période à dix (10 ans) et non « conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes » :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De remplacer l'article 3, deuxième paragraphe suivant :
« Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant. »

Par :

« Le remboursement des soldes disponibles se fera sur une période de dix (10) ans. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant. »

- De transmettre une copie certifiée conforme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

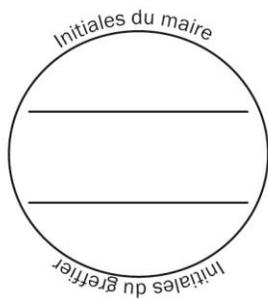
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

17. 427-12-15

Transfert du Fonds de roulement

Considérant que la Ville a fait l'acquisition d'une sonde de niveau pour le poste Goudreault;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a fait l'acquisition de caméras extérieures pour la sécurité et l'intégrité d'un bâtiment municipal ;

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'il s'agit de dépenses en investissement qui doivent être comptabilisées au PTI :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 5 500 \$ à partir du Fonds de roulement pour financer l'acquisition d'une sonde de niveau pour le poste Goudreault, remboursable sur trois ans;
- D'autoriser un virement de 4 000 \$, à partir du Fonds de roulement pour l'acquisition de caméras extérieures, remboursable sur trois ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 428-12-15

Transfert du Fonds de parc et terrain de jeux

Considérant le lancement du Programme « Reboisons Sainte-Brigitte »;

Considérant une facture de 850 \$ reçue en lien avec ce projet;

Considérant que ce projet est prévu au PTI et que les dépenses qui y sont liées doivent y être comptabilisées :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 1 000 \$ à partir du Fonds de parc et terrain de jeux;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 429-12-15

Annulation des Résolutions 065-02-15 et 147-04-15 et annulation des soldes résiduaire

Considérant les Résolutions 065-02-15 et 147-04-15;

Considérant la demande du MAMOT à l'effet de reprendre la résolution de l'annulation des soldes résiduaire;

Considérant que la Ville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

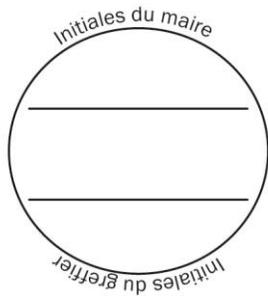
Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'annuler les Résolutions 065-02-15 et 147-04-15;
- Que la Ville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
 - par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son Fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
 - par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- Que la Ville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
 - Que la Ville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;
 - Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
 - D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

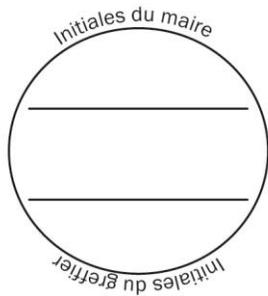
APPROVISIONNEMENT

20. 430-12-15

Autorisation de lancement d'appels d'offres

Considérant que pour réaliser les projets prévus au PTI 2016-2018, la Ville doit procéder aux appels d'offres sur invitation et/ou publics suivant au cours de l'année 2016 :

- Services professionnels pour des laboratoires de sols :
 - Élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord;
 - Municipalisation de la rue Grand-Fond;
- Services professionnels en ingénierie :
 - Élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord;
 - Municipalisation de la rue du Grand-Fond;
 - Réparation de conduites des rues du Collège et de la Patinoire;
 - Mise en valeur du sentier secteur des Dunes;
- Services professionnels en architecture sur l'état de certains bâtiments municipaux et l'aménagement de diverses salles;
- Travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte;
- Plantation pour le projet Reboisons Sainte-Brigitte
- Aménagement d'un parc pour adolescents;
- Installation de sonorisation, câblage réseau, système téléphonique, caméras de surveillance et autres équipements dans le bâtiment au parc des Saphirs;
- Acquisition d'une rétro excavatrice pour le Service des travaux publics;
- Acquisition d'un camion pour le Service des travaux publics;
- Acquisition et raccordement d'une génératrice pour le poste SBL-5;
- Changement de serveur;
- Installation d'une borne d'incendie sèche sur la rue Saint-Louis;
- Location de photocopieurs multifonctions.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser les lancements d'appels d'offres sur invitation et/ou publics, conformément à la Loi, mentionnés ci-dessus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 431-12-15

Adjudication de contrat à Agritex pour l'achat d'un tracteur et ses équipements de déneigement

Considérant la Résolution 383-11-15 autorisant le lancement de l'appel d'offres, adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015;

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-18 pour l'acquisition d'un tracteur et ses équipements de déneigement, envoyé le 24 novembre 2015;

Considérant que trois (3) entreprises ont été invitées;

Considérant les résultats ci-dessous suite à l'ouverture des soumissions le 8 décembre dernier :

Entreprises	Coût (avant taxes)	Option Chasse-neige 7'	Option Chasse-neige 6' x 10'
<i>Agritex</i>	73 700 \$	3 600 \$	5 750 \$
<i>UniCoop</i>	-	-	-
<i>Cam-Trac Bernières</i>	-	-	-

Considérant que la soumission comporte quelques non-conformités mineures, qui ne nuisent nullement aux services et à l'opération de ce véhicule;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau, et l'appui de la greffière, M^e Caroline Nadeau :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat d'acquisition du tracteur à *Agritex*, pour un montant de 73 700 \$, avant les taxes applicables, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-419, sous réserve de l'approbation du Règlement d'emprunt 759-15 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- D'ajouter l'option « chasse-neige 6' x 10 », au tracteur, pour un montant de 5 750 \$, payable à même le Fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 432-12-15

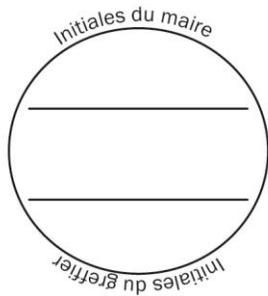
Adjudication de contrat à Stantec pour des services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention

Considérant que l'appel d'offres sur invitation INV2015-17, transmis le 16 novembre 2015, tel que convenu par la Résolution 317-09-15 autorisant le processus;

Considérant que six (6) firmes ont été approchées;

Considérant les résultats de l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)	Rang
<i>Stantec</i>	31 400,00 \$	1
<i>WSP</i>	42 930,00 \$	2
<i>Roche Itée</i>	42 595,00 \$	3



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant la conformité de la soumission retenue;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection, et de l'appui de la greffière, M^e Caroline Nadeau :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention à *Stantec*, pour un montant de 31 400,00 \$, avant les taxes applicables, financé par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 433-12-15 Annulation de l'appel d'offres SBDL2015-04

Considérant que la Ville a procédé, le 23 octobre 2015, au lancement de l'appel d'offres public SBDL2015-04 sur SEA0 pour des services professionnels pour la réfection des murs de soutènement;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue à la date limite du 7 décembre 2015;

Considérant l'importance d'adjuger ce contrat pour le bon déroulement du dossier des murs de soutènement dans le secteur Sainte-Brigitte-sur-le-Golf;

Considérant la recommandation de la greffière, M^e Caroline Nadeau :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'annuler l'appel d'offres public SBDL2015-04;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

24. 434-12-15 Demande de P.I.I.A – 251, avenue Sainte-Brigitte

Considérant qu'une deuxième demande de P.I.I.A. portant le numéro 2015-0026 a été déposée le 20 octobre 2015;

Considérant le Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que le requérant souhaite installer une enseigne communautaire et des enseignes à plat sur l'immeuble commercial situé au 251, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que la demande, les plans et esquisses soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le 24 novembre 2015 sont conformes à la réglementation;

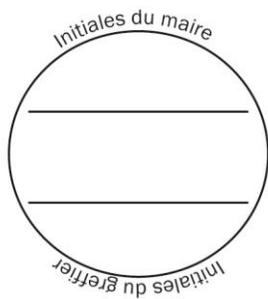
Considérant que l'ensemble des critères et objectifs cités au chapitre 9 a été respecté;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 24 novembre 2015 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de P.I.I.A 2015–0026, déposée le 24 novembre, suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Service de l'aménagement du territoire;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

M. le conseiller Alain Dufresne déclare avoir un intérêt pécuniaire dans ce dossier puisqu'il est l'instigateur de la demande de PIIA pour le 251, avenue Sainte-Brigitte.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

Abstention : M. Alain Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 435-12-15

Demande de PIIA – 399, avenue Sainte-Brigitte

Considérant qu'une demande de P.I.I.A. portant le numéro 2015-0031 a été déposée le 5 novembre 2015;

Considérant le Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone mixte « M4 »;

Considérant que le requérant souhaite ajouter un étage à sa résidence, changer le revêtement extérieur à l'ensemble du bâtiment ainsi que le bardeau d'asphalte, modifier la toiture et la galerie avant en plus de changer l'emplacement et remplacer les fenêtres;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que tous les critères et objectifs énoncés aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ont été respectés dans le cadre de la deuxième (2^e) proposition;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 8 décembre 2015 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de P.I.I.A 2015–0031 suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Service de l'aménagement du territoire, conformément aux documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme le 8 décembre 2015;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 436-12-15

Acceptation finale – Travaux de prolongement de la rue Saint-Paul

Considérant le bon déroulement des travaux de prolongement de la rue Saint-Paul;

Considérant que le budget initial et les modalités contenues dans l'appel d'offres SBDL2014-10 ont été respectés;

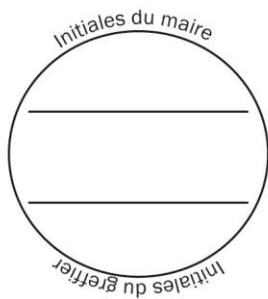
Considérant les recommandations favorables de l'ingénieur au dossier, M. Claude Coulombe et du directeur de projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'acceptation finale des travaux pour le prolongement de la rue Saint-Paul;
- De libérer les sommes dues à l'entrepreneur en échange de la documentation finale;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

27. 437-12-15

Changement de noms des rues suite aux travaux de l'intersection Monardes-Saphirs

Considérant le réaménagement de l'intersection des rues Monardes et Kildare;

Considérant que des changements de noms de rues sont inévitables afin d'être cohérent dans le plan des voies de circulation;

Considérant que la Ville a obtenu des recommandations de la part de la Commission de la toponymie du Québec pour effectuer ces changements :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De modifier les noms de rues et de numéros civiques de la manière suivante :
 - La rue des Monardes est prolongée à même la rue des Mélicots, qui n'existera plus;
 - Les numéros civiques sur la nouvelle rue des Monardes se poursuivront jusqu'à 126.
 - La rue des Matricaires est prolongée à même la rue de l'Achillé, qui n'existera plus, et une partie de la rue des Monardes (face au garage municipal);
 - Les numéros civiques finissant à 175, sur la rue des Matricaires, continueront jusqu'à 250, vers la nouvelle intersection.
 - La rue Kildare est prolongée à même la rue des Monardes (face au terrain de soccer);
 - Les numéros civiques sont revus en entier, de l'avenue Sainte-Brigitte jusqu'à la rue de la Promenade.
 - La rue des Mélicots et de l'Achillée sont supprimées
- De transmettre des lettres aux propriétaires touchés par ces changements de noms et de numéros civiques afin de les informer de la situation et des démarches à entreprendre;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Commission de la toponymie du Québec;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

28. 438-12-15

TRAVAUX PUBLICS

Recommandation de paiement # 3 – Intersection Monardes-Kildare

Considérant que les travaux de l'intersection Monardes-Saphirs ont commencé à l'automne 2015;

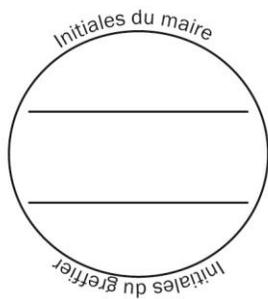
Considérant que le décompte #3 comprend les travaux réalisés jusqu'au 4 décembre 2015 pour un montant de 1 422 176,72 \$ avant taxes applicables et que ce montant comprend la retenue contractuelle de 10%;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur, M. Steeve Brillant pour libérer ce montant;

Considérant que ce montant comprend les ordres de changement TS-3 à TS-19, tel que défini dans la correspondance du 10 décembre 2015 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De verser le montant de 1 422 176,72 \$ avant taxes applicables à *Charles-Augustes-Fortier inc.* et de prendre les fonds à même les règlements d'emprunt 633-11 et 746-15;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 439-12-15

Ordre de changement OC-01 – Surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée

Considérant le projet de surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée;

Considérant la demande de la Ville pour l'ajout de quatre (4) vannes d'isolation et de raccords supplémentaires afin de permettre de conserver la conduite existante de 150 mm et de pouvoir la remettre en fonction en cas de besoin, simplement en manipulant les vannes, évitant ainsi une excavation;

Considérant l'ordre de changement OC-01;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier, M. Serge Landry, et du directeur de projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'accepter l'ordre de changement OC-01, augmentant ainsi la valeur du contrat de 8 534,85 \$, avant les taxes applicables;
- Que le montant de ce changement soit payable à même le Règlement 745-15 - *Règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduites au poste Azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût;*
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 440-12-15

AUTORISATIONS DE SIGNATURES

Désignation de signataires pour la vente du lot 325-P, situé au coin des rues Saint-Louis et Pascal

Considérant que la Ville souhaite acquérir le lot 325-P, situé au coin des rues Saint-Louis et Pascal;

Considérant que la Ville pourrait, avec l'acquisition de ce lot, agrandir le rond de virée au coin des rues Saint-Louis et Pascal;

Considérant la proposition du propriétaire actuel de vendre ledit lot pour un montant de 2 100 \$;

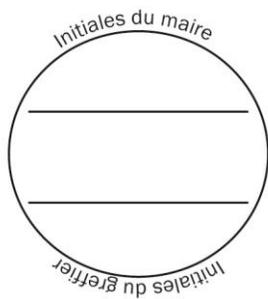
Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature de documents légaux :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'offrir au propriétaire actuel du lot 325-P, M. Henri Tardif, un montant de 2 100 \$, représentant l'évaluation municipale pour l'achat de son lot;
- Que les frais du notaire et de l'arpenteur, le cas échéant, soient assumés par la Ville;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

31. 441-12-15

Désignation de signataires pour la vente du lot 183-P, situé au coin des rues des Monardes et des Saphirs

Considérant que la Ville a signé une promesse d'achat (# 15663) pour la vente du lot 183-P au Royaume de Cajolyne, pour l'établissement d'une garderie;

Considérant que le Royaume de Cajolyne offre un montant de 150 000 \$ à la Ville pour l'acquisition dudit lot;

Considérant que les parties sont prêtes à concrétiser la promesse d'achat;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature de documents légaux :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à la vente du lot 183-P de 4 000 mètres carrés, situé au coin des rues des Monardes et des Saphirs, conformément à la promesse d'achat 15663;
- Qu'une clause de conservation et de reboisement soit incluse à l'acte notarié;
- Que les frais du notaire et de l'arpenteur, le cas échéant, soient assumés par l'acquéreur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 442-12-15

Autorisation de signatures - Contrat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Considérant que la Ville souhaite renouveler son partenariat avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA);

Considérant que la Ville désire signer l'entente pour bibliothèques autonomes associées afin de maintenir un service de qualité aux citoyens;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature dudit contrat :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer le conseiller M. Charles Durocher comme représentant de la Ville et la coordonnatrice à la vie communautaire, Mme Sabrina Thomassin, comme responsable de la bibliothèque ayant reçu une formation définie par le CRSBP CNCA;
- De désigner la mairesse, Mme Wanita Daniele, et le directeur général, M. Marc Proulx à signer le contrat pour bibliothèques autonomes associées entre la Ville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA).

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

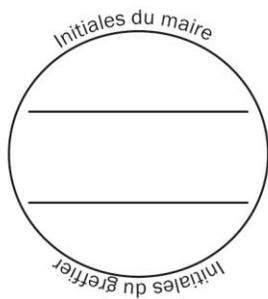
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 443-12-15

Autorisation de signature - Entente « Espace PUR »

Considérant que le promoteur, *Construction Richard Chabot*, a présenté à la Ville un projet de développement entre les rues Delphis et Auclair, via la rue Viau;

Considérant que le promoteur a manifesté à la Ville son intention d'entreprendre la



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

réalisation d'un développement de nature privée, appelé « Espace PUR », pour 36 nouvelles unités de logement;

Considérant que le promoteur désire construire un quartier novateur dont l'impact environnemental sera réduit considérablement et respectera le terrain naturel, tout en favorisant l'écologie, l'entraide et la coopération;

Considérant que le promoteur n'est pas lié avec la Ville pour ce type de développement puisqu'il ne requiert pas d'ouverture de rues à des fins publiques (développement entièrement privé);

Considérant que la Ville souhaite tout de même encadrer le développement « Espace PUR » de manière à assurer une intégration harmonieuse et respectueuse de la nature, une conservation maximale du couvert forestier existant, une gestion efficace et durable des eaux pluviales et des eaux usées et la protection de l'eau potable;

Considérant la collaboration du promoteur dans ce dossier;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature d'une entente relative au développement résidentiel « Espace PUR » :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et le directeur général, M. Marc Proulx à signer l'entente concernant le développement résidentiel « Espace PUR » au nom de la Ville.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 444-12-15

Retrait du droit de préemption aux conditions de vente du 2, rue de la Fabrique

Considérant que la Ville souhaite vendre l'immeuble situé au 2, rue de la Fabrique, tel qu'indiqué aux résolutions 310-09-15 et 393-11-15;

Considérant que l'agente d'immeuble a recommandé à la Ville de retirer le droit de préemption des conditions de vente afin de favoriser un dénouement rapide;

Considérant qu'il y a lieu d'enlever la condition sur le droit de préemption de la résolution 310-09-15 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De retirer le droit de préemption des conditions de la vente du 2, rue de la Fabrique;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

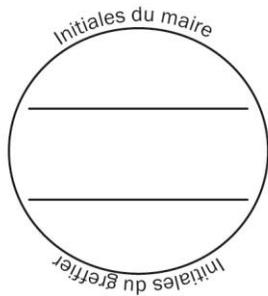
35. 445-12-15

Autorisation à la Ville de Québec pour effectuer des travaux de recherches de fuites et leur réparation ainsi que la désignation de signataires pour l'entente intermunicipale pour l'alimentation en eau potable

Considérant que les parties désirent se prévaloir des articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, chapitre C-19, pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service d'alimentation en eau potable sur une partie du territoire de Québec;

Considérant que Québec compte quelques unités d'habitation et commerces à proximité de la limite territoriale de Sainte-Brigitte-de-Laval, lesquelles ne sont pas desservies par les services municipaux de Québec;

Considérant que Sainte-Brigitte-de-Laval dessert en eau potable une partie de son territoire par intermédiaire d'un réseau public récent, notamment à proximité de ces quelques unités d'habitation et commerces situés à Québec, lequel est suffisant pour l'alimentation en eau potable de son propre territoire et des



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

immeubles visés par la présente entente;

Considérant que Québec a manifesté auprès de Sainte-Brigitte-de-Laval son intérêt pour desservir ces quelques unités d'habitation et commerces situés sur son territoire à même le réseau public d'alimentation d'eau potable de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que la fourniture d'un service d'alimentation en eau potable par Sainte-Brigitte-de-Laval n'est pas destinée à la desserte d'une conduite principale d'aqueduc au sens de l'article 26 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, chapitre E-20.001, mais plutôt d'un réseau de la nature la plus locale :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De désigner la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer l'entente intermunicipale relative à la fourniture et à la distribution d'eau potable sur une partie du territoire de Québec;
- D'autoriser Québec à réaliser le prolongement du réseau d'eau potable pour desservir les maisons et terrains vacants (si requis) sur la rue Perce-Neige tel qu'indiqué dans la présente entente intermunicipale;
- D'autoriser Québec à réaliser la recherche de fuite sur le réseau d'eau potable de Sainte-Brigitte-de-Laval et ainsi procéder aux travaux correctifs nécessaires dans le but d'obtenir le débit équivalent à la consommation des futures résidences de la rue Perce-Neige. Ces travaux correctifs seront réalisés par les travaux publics de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Québec;
- De transmettre tous documents relatifs à la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le but de prolonger le réseau d'eau potable sur la rue Perce-Neige.
- D'autoriser le directeur général ou la greffière à signer tous les documents en lien avec la présente demande d'autorisation en vertu de l'article 32 du MDDELCC au nom de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

36. 446-12-15

Confirmation de M. Marc Proulx au poste de directeur général

Considérant l'embauche de M. Marc Proulx au poste de directeur général le 8 juin 2015;

Considérant l'évaluation favorable à l'égard de M. Proulx :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De confirmer M. Marc Proulx au poste de directeur général;
- D'autoriser la mairesse et le maire suppléant à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

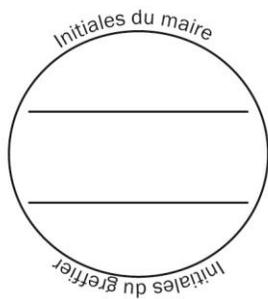
37. 447-12-15

Embauche de Mme Claudette St-Amand et M. Luc Jutras au poste de surveillant-appariteur

Considérant les besoins du Service des loisirs, du sport, de la culture et vie communautaire pour la saison hivernal;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- De procéder à l'embauche de Mme Claudette St-Amand et M. Luc Jutras au poste de surveillant-appariteur,
- D'appliquer les dispositions applicables prévues à la convention de travail des cols bleus de la Ville;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

38. 448-12-15

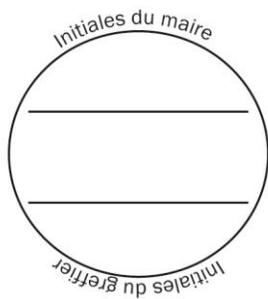
Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités

Considérant qu'à la mi-mandat, le conseil municipal souhaite repositionner ces membres sur les divers comités auxquels ils siègent :

Sur la proposition de .

Il est résolu :

- De nommer les élus sur les comités de la façon suivante, et ce, jusqu'au retour de la conseillère Mme Marie-Ève Racine :
 - M. Jean-Philippe Lemieux, conseiller district 1
 - Représentant sur le conseil des bassins de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Protection incendie - sécurité
 - Comité sur la circulation
 - Mme Christiane Auclair, conseillère district 2
 - Représentante sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme - développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics - projets
 - Mme Marie-Eve Racine, conseillère district 3
 - Comité sur le reboisement
 - Comité du budget
 - M. Alain Dufresne, conseiller district 4
 - Sports et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'Or
 - CA du Trèfle d'Or
 - Action sentiers lavallois
 - M. Louis-Georges Thomassin, conseiller district 5
 - Comité du budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics - voirie
 - Représentant association de motoneiges et VTT
 - M. Charles Durocher, conseiller district 6
 - Culture
 - Représentant sur le conseil d'établissement de l'école du Trivent
 - Membre du CA de la Maison des jeunes La Barak
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget
 - Mme Wanita Daniele
 - Le transport collectif
 - Le développement économique
 - Le regroupement des gens d'affaire
- Que la mairesse peut, d'office, assister à tous les comités créés par le conseil municipal, tel que prévu par l'article 70 LCV;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

39. 449-12-15

Mandat de la conseillère, Mme Marie-Ève Racine

Considérant l'absence temporaire de la conseillère Mme Marie-Ève Racine;

Considérant que le conseil municipal juge que le défaut d'assister aux séances de Mme Marie-Ève Racine est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la Ville et du district électoral :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De décréter qu'en vertu de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le défaut d'assister aux séances du conseil municipal, pour une période de 90 jours à compter d'aujourd'hui, n'entraîne pas la fin du mandat de Mme Marie-Ève Racine, conseillère municipale;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Charles Durocher.

Abstention : M. Louis-Georges Thomassin

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

40. 450-12-15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

À 20h26, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 39.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

41. 451-12-15

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele;

Il est résolu de lever la séance à 20 h 40.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

M^e Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.